

N° 489. Acquisition
de terrain pour
aménagement voirie.

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de la Gare (c) 73), le Maire fait connaître au Conseil que Madame de Lasse Brissac, consent à céder à la Commune 496 m² de terrain à l'effet de permettre l'amélioration du virage, moyennant la reconstruction par la Commune de la clôture.

Le Conseil, considérant que cette proposition est avantageuse, entend l'accord intervenu entre la propriétaire et Monsieur le Maire, stipule qu'une muraille de pied de talus, surmontée d'un grillage rustique, de 1 m 50, sera édifiée sur la longueur touchée par la rectification, soit environ 140 m.

Les frais de cette acquisition seront à la charge de la Commune. Il est demandé à Monsieur le Préfet de bien vouloir déclarer d'utilité publique la présente acquisition.

Paiement sur crédit de l'article 212 du budget programme n° 3

n° 5742 - B. 642

Vu et approuvé

le 14/8/72

1. Adina